



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 95891

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le rapport de la mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale MECSS de l'Assemblée sur le financement des établissements d'hébergement des personnes âgées. Partant du constat que le tarif mensuel moyen de l'hébergement d'une personne âgée s'élève à environ 1 700 euros alors que le montant moyen d'une pension de retraite atteint 1 200 euros, il suggère notamment d'étendre le bénéfice des aides personnelles au logement aux résidents de toutes les catégories d'établissement d'hébergement et de les attribuer par personne hébergée et non plus par ménage. Aussi, il souhaiterait connaître sa position en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95891

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5814